

Plan d'études des

Branches complémentaires +30

à 30 ECTS, offertes par la Faculté des sciences en

- mathématiques
- informatique
- sciences du sport et de la motricité
- chimie
- géographie
- biologie

Branches complémentaires 90

à 60+30 ECTS, offertes par la Faculté des sciences en

- physique
- biologie

Mathématiques +30

Accepté par la Faculté des Sciences le 26 mai 2008
Version révisée du 26 mai 2014

2.1 Mathématiques +30

[Version 2006, paquet de validation : BC30-MA.0014]

Le programme de formation supplémentaire en mathématiques MATH+30 peut être suivi après la réussite de la branche complémentaire MATH 60A.

2.1.1 Unités d'enseignement

L'étudiant peut choisir entre les modules A et B; le module C est obligatoire.

Module A

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
MA.2131	Analyse III, cours avec exercices	SA	84	7
MA.2132	Analyse IV, cours avec exercices	SP	84	7
Total				14

Module B

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
MA.2231	Algèbre et Géométrie I, cours avec exercices	SA	84	7
MA.2232	Algèbre et Géométrie II, cours avec exercices	SP	84	7
Total				14

Module C

Code	Unité d'enseignement	semestre	h.tot.	ECTS
MA.3xxx ou MA.4xxx	2 cours *)		**)	12
MA.3801, MA.3803 ou MA.3804	(Pro-)séminaire avec conférence		28	3
MA.3811	Travail écrit ***)		-	1
Total				16

*) d'entente avec le conseiller aux études

**) cours de 2 heures par semaine sur une année ou 4 heures par semaine sur un semestre

***) en complément de MA.3801, MA.3803 ou MA.3804

2.1.2 Contenu des unités d'enseignement

Les cours des modules A et B font partie du programme de la deuxième année pour les mathématiques comme branche principale. Ils se basent sur les connaissances acquises dans les cours d'Analyse et d'Algèbre linéaire et élargissent ces connaissances par une introduction à l'analyse vectorielle et à la théorie des fonctions analytiques d'une variable complexe (module A) et une introduction à l'algèbre et à ses applications dans les différentes branches de la géométrie. Le séminaire du module C offre l'opportunité d'une immersion plus profonde dans un chapitre choisi des mathématiques et de le présenter dans une conférence.

2.1.3 Évaluation des unités d'enseignement

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe des mathématiques.

Les 30 crédits pour le supplément de la branche complémentaire *Mathématiques* sont attribués si la conférence de (pro-)séminaire (MA.3801, MA.3803 ou MA.3804) et le travail écrit

(MA.3811) ont été acceptés, si la moyenne non-arrondie des notes, pondérées avec les points ECTS des cours correspondants, est au moins 4.0 et s'il n'y a pas de note égale à 1.0.